

Le Courrier

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

des **retraitées** & des **retraités**

AUSTÉRITÉ ANNONCÉE, RETRAITÉ.ES MOBILISÉ.ES

DOSSIERS

- > POUVOIR D'ACHAT, BRUT ET NET
- > PLFSS ET AUTONOMIE

ACTUALITÉ

- > APPEL DU 19 NOVEMBRE

NOTRE ASSOCIATION

- > MOTION DE LA CEN



Manifestation nationale des retraité-es le 19 novembre à 11 h à Paris

Le gouvernement veut prendre 5,5 milliards d'euros dans les poches des retraité-es qualifié-es de privilégié-es avec deux mesures d'austérité.

Pendant ce temps, les actionnaires se gavent avec 60 milliards de dividendes distribués au 1^{er} semestre 2026.

Justice fiscale, justice sociale.



Sommaire

3. ÉDITORIAL

Face à l'austérité annoncée,
l'unité des retraité.es renforcé.e

4 - 7. ACTUALITÉ

Billet d'humeur

La transparence à des degrés divers

Le PLF 2027 et ses effets

délétères sur la Fonction publique

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

FISCALE : Moyens et résultats...

PLFSS : contre le droit de se

soigner. Les retraité.es en ligne

de mire.

8 - 9. DOSSIER

MOTION - CEN

DES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2026

Pouvoir d'achat, cotisations sociales...

10 - 11. NOTRE ASSOCIATION

Rapprocher le brut du net.

Autonomie, PLFSS 2027

bien loin des besoins

12-13. MAGAZINE

Quelle fiscalité appliquée

aux voitures électriques ?

14. ON A LU

EN CHIFFRES

15. MAGAZINE

Manifestation

nationale des retraité-es

le 19 novembre à 11 h à Paris

BUDGET



Revue de la Fédération générale des retraités
de la Fonction publique de l'État, territoriale et
hospitalière, des établissements industriels de
l'État et de leurs ayants cause.

Directeur de la publication : Jacques Brillet

Rédacteurs : Marylène Cahouet, Marie Françoise
Grialou, François Chelers, Sylvain Housel, Jacques Brillet

Abonnement annuel 2026 au *Courrier du retraité* :
6 numéros = 30 euros

Rédaction et administration
20 rue Vignon 75009 Paris
01 47 42 80 13

Courriel : secretariat@fgrfp.org
Internet : <http://www.fgrfp.org>

Réalisation et Impression :
Le Réveil de la Marne - Epernay

Dépôt légal : à parution

ISSN : 0152-4224

N° Commission paritaire : 0327G06323

Qui peut adhérer à la FGR-FP ?

Les retraité.e.s (ainsi que les veufs ou veuves) des trois
fonctions publiques, État, hospitalière, territoriale.

Comment adhérer à la FGR-FP ?

- soit en maintenant son adhésion à l'un des syndicats ou associations (ARFEN, ANRENT, Guadeloupe) de fonctionnaires affiliés
- soit comme adhérent direct auprès de la section départementale de votre lieu de résidence.

Pour tous renseignements concernant l'adhésion à la FGR-FP ou
l'abonnement au *Courrier du retraité* appelez le secrétariat de la
FGR-FP au **01.47.42.80.13**

En tant qu'adhérent direct, par notre intermédiaire, vous êtes susceptible de recevoir des
informations ou des propositions d'autres organismes ou sociétés.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ☐ et renvoyer ce talon au siège
national (FGR-FP 20 rue Vignon 75009 Paris) avec vos coordonnées. Elles seront alors
réservées à l'usage exclusif de la FGR-FP.





Éditorial de J. BRILLET
Secrétaire Général

Face à l'austérité annoncée, l'unité des retraité.es renforcé.e

La note est salée, le déséquilibre patent. D'un côté 54 milliards grattés sur le dos des fonctionnaires, des services publics, de la santé, des retraité.es, de l'autre 170 milliards d'aides directes aux entreprises sans contrôle ni contrepartie.

D'un côté, un chômage qui remonte à 8.8 %, une désindustrialisation accélérée, un pouvoir d'achat en chute, une énergie de plus en plus chère, de l'autre 60 milliards d'euros de dividendes déjà distribués en 2026 à des actionnaires appliquant scrupuleusement tous les dispositifs cumulés d' « optimisation fiscale ».

croissante, le gouvernement applique, comme chaque année, la même stratégie : fragmenter pour opposer. Et là encore, on entend les mêmes paroles sur la même musique lancinante : les fonctionnaires, les services publics, les privé.es d'emploi... et catégorie suprême de l'égoïsme social, les retraité.es.

Personne n'est dupe, la colère sociale est manifeste et elle s'exprime depuis des semaines.

Face à toutes ces attaques, les retraité.es, interpellé.es, se mobilisent. Nous serons mobilisé.es et présent.es le 5 novembre avec tous les salarié.es des secteurs public et privé.

**“ Personne n'est dupe,
la colère sociale est manifeste
et elle s'exprime depuis
des semaines. ”**

D'un côté des attentes sociales fortes et légitimes, de l'autre un pouvoir fébrile qui tente et tentera d'imposer, « quoiqu'il en coûte », sa politique.

Le 19 novembre, dans un cadre unitaire inédit des organisations de retraité.es, nous serons mobilisé.es et visibles, à Paris, en manifestation nationale pour :

- L'augmentation de nos pensions
- Les services publics
- Le droit à la santé.

Face à un pouvoir qui ne répond que par la force, nous aurons la force de la mobilisation et la conviction qu'une société apaisée n'a d'avenir que social, solidaire et tolérant.

Face à notre exaspération sociale

■ Paris, le 22 octobre 2026

En bref...

Contrôle aux frontières

Neuf pays, dont la France, demandent de repousser le système d'enregistrement numérique censé lutter contre l'immigration illégale en Europe. Ce système inclut la prise d'empreintes des voyageurs qui entrent et sortent de l'Union Européenne, d'Islande, de Norvège et de Suisse. Annoncé pour 2023, il a déjà été repoussé et a généré des heures d'attente, notamment en Grèce et au Portugal cet été. Selon Bruxelles, 70 000 personnes auraient été refoulées sur 200 millions de passagers contrôlés.

Centenaires

L'empire du soleil Levant recense 107 677 personnes âgées de 100 ans et plus au sein d'une population totale de 122 millions d'habitants. 90 % des centenaires sont des femmes. Alors que ce pays affiche un taux de fécondité à son plus bas niveau, soit 1,15 enfant par femme, un habitant sur deux a plus de 49 ans et 9 mois. En comparaison avec l'ensemble des états de la planète, seul Monaco présente une population globalement plus âgée, 54 ans et 6 mois. Pour information, l'âge moyen de la population en France est de 42 ans et 5 mois. Le Niger présente la population la plus jeune avec une moyenne d'âge de 15 ans et 3 mois.

Précarité et vieillissement

Si le vieillissement de la population se répercute directement sur l'âge moyen des sans-abri, il n'explique pas à lui seul son augmentation. Le passage à la retraite peut s'accompagner d'une chute des revenus, aggravée quand elle coïncide avec la perte d'un conjoint. Ce sont alors souvent les locataires sans patrimoine qui peuvent basculer. Ce sont les femmes qui sont particulièrement vulnérables avec des pensions en moyenne de 25 % inférieure à celles des hommes. La précarité accentue alors le vieillissement. L'âge moyen des personnes sans domicile est de 49 ans !

Billet d'humeur

La transparence à des degrés divers

Une première dans l'histoire !

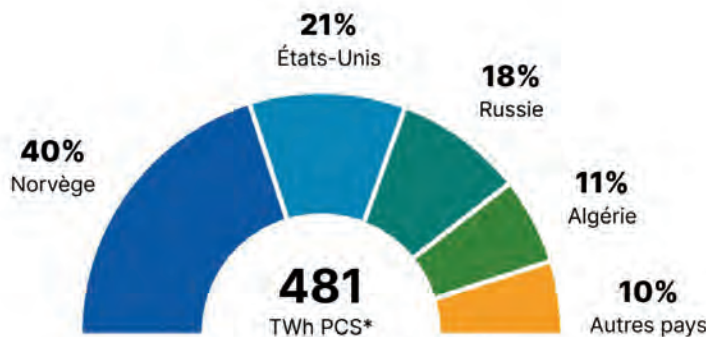
Le Ministre de l'économie et des finances dévoile dans une annexe du PLF, le poids des retraites des fonctionnaires dans les sommes allouées à chaque ministère. Une partie importante du budget affecté au fonctionnement des services publics sert à payer les pensions : ainsi 32 % du budget de l'Education nationale est consacré aux retraites, 30% de celui de l'Intérieur, 21 % de celui de la justice, 13% en moyenne pour l'ensemble des ministères. Combien de fois encore faudra-t-il marteler que ces taux relèvent du déséquilibre démographique dans la fonction publique : suppression de nombreux postes et embauche massive de contractuels. Ceux-ci sont affiliés au régime général et non pas à celui de la Fonction publique. L'Etat employeur doit assurer les retraites de ses fonctionnaires. Il a une dette envers eux. Pour R. Lescure et son sous-ministre D. Amiel il s'agit d'une opération de « transparence » dans la présentation du budget 2027.

Ne s'agirait-il pas plutôt d'une stigmatisation des retraités de la Fonction publique ? Avec l'espoir d'avoir le soutien de l'opinion publique pour bloquer toute revalorisation des pensions civiles et militaires ?

La transparence n'a pas été au même niveau lorsque le Ministre de l'Education, secoué par les manifestations des lycéens, a sorti du chapeau 3000 postes d'enseignants qui seraient nommés dès le lendemain. Il a omis de dire qu'il s'agissait de titulaires sur zone de remplacement (TZR) qui, rémunérés, n'avaient toujours pas été affectés depuis la rentrée.

■ SYLVAIN HOUSELLE.

Répartition des importations gaz en France - 2024



Répartition des importations gaz en France 2024

Source : SDES, Bilan énergétique de la France 2025

*1 TWh PCS = 1 milliard de kWh en pouvoir calorifique supérieur

DU CÔTÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le PLF 2027 et ses effets délétères sur la Fonction publique

Le Projet de Loi de Finances 2027 est l'objet de toutes les critiques légitimes des syndicats.

Ce projet comporte plusieurs mesures d'austérité qui impactent directement les fonctionnaires et le fonctionnement des services publics. Il est essentiellement centré sur les économies (54 milliards d'euros) qui vont rendre toujours plus difficile l'accès aux soins dans les hôpitaux publics, en rien améliorer la situation des écoles et des universités, sacrifier l'écologie, dégrader la protection sociale, la vie des retraités, des plus précaires et des malades.

Voici les principales conséquences de ce PLF 2027

1. Baisse globale des effectifs

- **Suppression de 1 076 postes** d'agents publics au sein de la fonction publique d'État.
- Les suppressions ciblent particulièrement les agences de l'État ainsi que les ministères de la **Transition écologique, de l'Agriculture et de l'Économie** (notamment à la DGFIP avec 176 suppressions annoncées).
- À l'inverse, le ministère de la Défense (Loi de programmation militaire) reste préservé ou connaît des hausses d'effectifs spécifiques.

2. Rémunération : gel du point d'indice

- Le gouvernement a acté une nouvelle fois le **gel du point d'indice** pour l'année 2027, ce qui équivaut à une baisse conséquente du pouvoir d'achat face à l'inflation pour les agent.es.

3. Pression accrue sur les collectivités territoriales (FP territoriale)

- Le PLF 2027 prévoit d'importantes



Photo : © Magnific.com

restrictions budgétaires et des mécanismes de ponction financière sur les budgets des collectivités locales.

- Conséquences RH locales : les exécutifs locaux se retrouvent contraints de figer les leviers salariaux. Le gouvernement maintient notamment un cadre très restrictif interdisant l'assouplissement ou le déblocage des primes de fin d'année ou des 13e mois pour les agents territoriaux.

4. Transparence et poids du financement des retraites

- Pour la première fois, le gouvernement a publié une annexe budgétaire (le "jaune" budgétaire) détaillant la part des crédits ministériels directement fléchés vers les **pensions de retraite des fonctionnaires**.

Cette charge (subvention de compensation du fait du déséquilibre démographique des agent.es) représente en moyenne **13 % des crédits des ministères**, et grimpe

jusqu'à près d'un tiers (33 %) pour certains portefeuilles (comme l'Éducation nationale ou l'Intérieur). La publicité honteuse faite autour de cette affaire des pensions du secteur public a pour seul objectif la stigmatisation des retraité.es de la Fonction publique.

5. Sous-indexation ou désindexation totale des pensions supérieures à 1 260 €, et abattement forfaitaire de 10% limité à 3 000 €

- Une désindexation totale aurait l'effet le plus fort financièrement 5,5 Mds € mais elle produit un effet anti-redistributif en pénalisant surtout les retraité.es les plus modestes: les pertes relatives de niveau de vie se situent entre - 0,8 et - 1,5 % dans la moitié la moins aisée pour aller jusqu'à - 0,4 % pour les plus aisés.

L'Etat a une dette envers ses fonctionnaires que nul ne peut effacer, il doit assurer le versement des pensions de ses agents.

■ SYLVAIN HOUSELLE

FISCALITÉ

LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE :
Moyens et résultats...

Pour contenir en 2027 le déficit de la France à 5 % du PIB, une suggestion : au lieu de viser les retraités pourquoi ne pas traquer plutôt la fraude fiscale, évaluée entre 80 Md€ et 100 Md€ ?

« Entre 2015 et 2024, les recettes fiscales recouvrées par la DGFIP ont progressé de 44 %, alors que les résultats du contrôle fiscal ont reculé de 5,4%, (soit de 20% une fois corrigé de l'inflation),"de 21,2 milliards d'euros en 2015 à 20,1 milliards en 2024" selon le dernier rapport de la CDC (Cour des Comptes). La DGFIP nie que l'on puisse établir la moindre corrélation entre ces deux faits ...

Fonte des effectifs. Depuis de très nombreuses années, pour les mêmes objectifs budgétaires, rituellement chaque nouvelle loi de finances prévoit une baisse des effectifs de fonctionnaires, la DGFIP contribuant largement à cette réduction. Entre 2008 et 2025, le nombre de ses agents est passé de 125 000 à 91 000, soit une baisse de 27 %, tandis que les effectifs affectés au contrôle fiscal diminuaient de 18 % sur une période plus courte, entre 2015 et 2025 !

Solution : le datamining (IA) et des contrôles très ciblés. La DGFIP a alors réorganisé et la programmation des contrôles et les choix de cibles. Alors que les contrôles étaient auparavant programmés par des services dédiés, à partir d'observations ou de renseignements recueillis d'autres services, la DGFIP a accéléré le recours au datamining (croisement de données pour une détection systématique des incohérences), afin d'établir des listes de dossiers rapides et faciles à traiter, donnant ainsi la priorité à un objectif

de rendement budgétaire.

Les contrôles sur pièces des particuliers sont ainsi passés de 947 800 à 1 150 000 entre 2015 et 2025 (+21,2 %) alors que les contrôles sur pièces des professionnels ont baissé de 177 500 à 119 400 (-32,8%) pendant la même période.

Les contrôles sur place, plus approfondis, qui contribuaient à près de 75 % des résultats du contrôle fiscal ont fortement baissé, tant en nombre qu'en résultat. Le nombre des ESFP (Examen contradictoire de Situation Fiscale Personnelle) a baissé de 54,7 % et celui des vérifications de comptabilité des entreprises de 38,7%, baisses dues à la fonte des effectifs du contrôle fiscal, les contrôles sur place nécessitant plus de temps et de moyens humains.

Alors que les résultats du contrôle sur place occupaient 71,6 % du résultat total et rapportaient 12,1 Md€ en 2015, ils régressent à 57 % et 9,7 Md€ en 2025.

Quant aux contrôles sur pièces, leur nombre a progressé de 15 % ainsi que leur part dans le résultat global du contrôle fiscal, de 28 % à 35%, soit 7,4 Md€ en 2025 sur 20,7 Md€ de résultat total. Ainsi en 2023 un contrôle issu de la programmation locale par des agents générait 16 676 € de droits et pénalités contre 3 473 € pour un contrôle issu d'une liste générée par datamining, soit un rendement 5 fois supérieur !

Le recours au **datamining** (IA), était le prétexte pour justifier les suppressions d'emplois par le gain de temps qui devait en résulter mais les suppressions de postes ont précédé les évaluations des bienfaits du datamining ...

Un plan de lutte contre la fraude fiscale avait été annoncé en mai 2023 par Gabriel Attal, alors ministre des Finances, « Les effectifs du contrôle fiscal et de la lutte contre la fraude fiscale seront augmentés de 15 % d'ici la fin du quinquennat, soit 1500 ETP supplémentaires ». En réalité, entre 2023 et fin 2025, le contrôle fiscal n'a **gagné que 42 ETP !!!**

L'utilisation du datamining pour la programmation des contrôles sur pièces, **la réduction du nombre de contrôles sur place des grosses entreprises faute de moyens humains, - 15 % des postes sont vacants à la DVNI (Direction des Vérifications Nationales et Internationales) - amoindrisent les résultats de la lutte contre la fraude fiscale.**

Le **PLF 2027 prévoit encore 176 suppressions de postes** à Bercy ... ! mais il promet généreusement de ... continuer à redéploier des effectifs en faveur du contrôle fiscal, alors que ceux-ci sont notoirement insuffisants.

Au-delà des effets d'annonces des gouvernements successifs, chacun pourra apprécier l'existence d'une sincère et véritable volonté de lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscales.

■ **MARIE-FRANÇOISE GRIALOU**

PROTECTION SOCIALE

PLFSS : contre le droit de se soigner. Les retraité.es en ligne de mire.

Le projet de budget est porteur d'une austérité inégale. L'exécutif compte « diviser par deux » le déficit de la Sécurité sociale : de 22 Mds à 12 ou 13 Mds. La revalorisation globale de l'ONDAM fixée à 2 %, 3 % pour les hôpitaux (quand la Fédération Hospitalière de France (FHF) demande un minimum de 3,9 %,) est scandaleusement insuffisante d'autant plus que le gouvernement se fonde sur une inflation de 1,7 % alors qu'elle s'élève déjà fin septembre à 3%.

Photo : © Magnific.com



Une austérité inégale.

Les mesures d'économie une fois de plus vont reposer sur les usagers alors que le déficit de la Sécurité Sociale ne vient pas des dépenses mais du manque de recettes, liées, notamment, aux exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les entreprises, exonérations compensées partiellement par l'État donc par les impôts que nous payons.

Déjà, sans attendre les débats budgétaires, le gouvernement a sorti plusieurs décrets pour augmenter les « restes à charge » des soins dentaires, des transports sanitaires ou encore de certains médicaments. Mesures aussi à l'égard des franchises (augmentation du plafond et de la participation forfaitaire) et diminution de l'APA contre certains bénéficiaires.

La contribution exceptionnelle des complémentaires de 2026 est prorogée pour 2027 ce qui se traduira par une augmentation du coût de ces complémentaires (+ 8%). En revanche, la surtaxe d'impôt sur les

sociétés pour les grandes entreprises est réduite à 30 %.

Des mesures scandaleuses contre les retraité-es qui financeront près de la moitié des économies.

Article 35 : Au 1er janvier 2027, seules les pensions inférieures ou égales à 1 260 euros seront revalorisées sur l'inflation. Au-dessus des décrets (méthode inacceptables) fixeront un taux de revalorisation à la baisse voire un gel lorsqu'elles atteignent 2 034 euros et plus. Pourtant, que les retraités ont perdu 5,3 points de pouvoir d'achat en 10 ans.

Respecter la loi a minima de revalorisation des pensions sur l'inflation est un impératif.

Le projet de budget des finances intègre également la diminution du plafond de l'abattement de 10 % qui passera de 4 439 à 3 000 euros alors même que la majorité des députés ont repoussé cette mesure en commission.

Insuffisance des financements pour l'autonomie : la 5ème branche est prévue en déficit jusqu'en 2030.

Face à ce secteur sinistré, alors que démographie et vieillissement de la population augmentent les besoins, la réponse apportée est dérisoire voire scandaleuse quand on se réfère notamment au projet de décret durcissant le barème de l'APA.

Article 13 : les départements, recevront 300 millions d'euros, issus

de la CSG de la branche autonomie et sans que soit garanti le fléchage vers l'autonomie

Article 38 : l'expérimentation de la fusion « soins et dépendance » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2027 sans que soit fixé un calendrier de généralisation, confortant ainsi les inégalités entre départements.

Article 39 : Des financements complémentaires pour les Ehpad et services à domicile « efficaces » avec l'objectif de réduire des hospitalisations ou des recours aux urgences.

L'urgence d'une loi « grand âge » de programmation et de financement est incontestable.

Ponctionner la Sécurité sociale, aggraver considérablement l'accès à la santé pour toutes et tous : tel est le projet de loi qui va augmenter considérablement le nombre de personnes -dont de nombreux retraités, confronté.es à la hausse des dépenses de santé et du coût de la vie- qui vont sombrer dans la pauvreté et de fait, aggraver la santé d'une partie grandissante de la population.

Le 19 novembre sera une date essentielle pour marquer notre refus d'une paupérisation programmée des retraité.es.

■ MARYLÈNE CAHOUE

MOTION - CEN

des 29 et 30 septembre 2026



Le 68ème Congrès national de Port-Leucate a adopté nos motions pour les trois années à venir. Elles sont le fruit d'un long processus de travail, de contributions, de débats et de synthèses associant les sections départementales, les groupements et les syndicats affiliés. Elles s'inscrivent dans le cadre fixé par l'article 2 de nos statuts : « **La FGR-FP a pour but la défense des intérêts matériels et moraux des retraité.es, tant auprès des pouvoirs publics que sur le plan général.** »

La fonction des CEN est d'apprécier les évolutions des situations économique, sociale, politique et environnementale afin de définir les moyens les plus efficaces pour défendre les intérêts matériels et moraux des retraité.es. Cette appréciation collective s'appuie sur des éléments d'analyses rationnelles déclinés dans l'ensemble de nos champs d'intervention : fiscalité, fonction publique, protection sociale et action revendicative.

Nos CEN ont également pour responsabilité d'arrêter les démarches et les stratégies pour promouvoir nos propositions, les valoriser et les faire connaître. A cet effet, rencontrer nos adhérent.es est primordial notamment en prolongement des rencontres sur la Protection Sociale Complémentaire et autres initiatives.

Notre avenir immédiat va s'articuler

autour des discussions sur les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale. Celles-ci s'inscrivent dans un contexte de décrochage économique caractérisé par le retour de l'inflation, une hausse du chômage, une croissance atone, une consommation en recul, des investissements à la baisse et un déficit public croissant. Les conséquences de la crise énergétique, des conflits internationaux et des événements climatiques extrêmes aggravent encore cette situation.

Pour autant, le gouvernement refuse de s'attaquer aux causes profondes de l'envolée de la dette publique, notamment aux cadeaux fiscaux et aux aides massives consenties aux grandes entreprises et aux plus fortuné.es. Il entend faire supporter l'essentiel de l'effort budgétaire aux salarié.es, aux retraité.es, aux services publics et aux populations les plus fragiles. Les retraité.es sont aujourd'hui particulièrement exposé.es à cette politique d'austérité sociale qui menace leurs pensions, leur accès aux soins et leur reconnaissance dans la société.

Dans les semaines à venir, nous devons nous mobiliser pour la défense de nos pensions, de notre Protection sociale, des services publics, pour le maintien d'un statut de la Fonction publique, pour la justice fiscale ainsi que pour notre place dans une société solidaire et dans un environnement viable. Nous porterons ces exigences en y associant le plus grand nombre afin de faire entendre nos revendications.

FONCTION PUBLIQUE

Du statut de ministère de plein exercice à celui de ministère délégué, la Fonction publique dans ses trois versants n'est plus considérée comme une administration autonome mais intégrée au ministère de l'Action et

des Comptes publics. Cette évolution traduit une volonté persistante de réduire la dépense publique et la masse salariale, au détriment des agent.es et des missions de service public.

Alors que le point d'indice a perdu près de 30 % de sa valeur en vingt-cinq ans, son gel pour 2027 constituerait une marque supplémentaire de mépris à l'égard des personnels et de leur engagement au service de la population.

Ce blocage a pour effet pour des agent.es de catégorie C d'être rémunéré.es en dessous du SMIC. De 356 000 percevant l'indemnité différentielle compensatoire, leur nombre vient de passer à 862 000. Elles et ils subissent un écrasement des grilles indiciaires et restent bloqué.es de plus en plus longtemps à ce même niveau. L'ensemble des agent.es de la catégorie C partent en retraite avec une pension inférieure au SMIC.

La FGR-FP s'oppose à l'augmentation du financement des dépenses militaires et aux logiques d'austérité au détriment des services publics. Elle dénonce la destruction progressive de la Fonction publique de carrière et les attaques répétées contre le Statut général des fonctionnaires. Elle apporte son soutien à toutes les initiatives syndicales visant au retour à des services publics de proximité, à obtenir une revalorisation significative du point d'indice et la refonte des grilles indiciaires.

FISCALITÉ

Le gouvernement affirme garantir une «...dépense publique maîtrisée plutôt qu'un nouvel impôt », refusant toute augmentation des prélèvements sur les plus hauts patrimoines et les grands groupes économiques. Il entend même alléger leurs « charges » :

la réduction de 7,5 Mds à 5 Mds d'euros de la surtaxe exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés des grandes entreprises est ainsi actée alors qu'elles ont versé, d'avril à juin 2026, 61 Mds d'euros de dividendes à leurs actionnaires.

A contrario, le pouvoir refuse l'instauration de la taxe Zucman qui pourrait rapporter, a minima, 15 Mds d'euros de recettes nouvelles. Et, au lieu d'engager une véritable politique de justice fiscale notamment par la recherche de nouvelles ressources, il choisit d'exiger 54 Mds d'euros d'économies budgétaires.

Or, la faible croissance (moins de 0,4 %), des recettes fiscales insuffisantes et la hausse du coût de la dette rendent peu crédible l'objectif affiché de réduction du déficit par la seule baisse des dépenses publiques.

Une telle purge budgétaire affecterait directement les services publics : stabiliser les dépenses de l'Etat à leur niveau de 2026 et pire les réduire de 1,5 Md d'euros remettraient gravement en cause leur fonctionnement y compris celui de la sécurité civile, en première ligne cet été. La protection sociale et les pensions seraient également touchées.

La FGR-FP refuse cette orientation et exige que l'effort de redressement budgétaire soit justement réparti, que la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales soit réellement engagée, avec les moyens nécessaires.

PROTECTION SOCIALE

Les épisodes de canicule de cet été 2026 ont révélé avec brutalité les conséquences sanitaires du dérèglement climatique : 8 000 morts en plus. Les personnes de 75 ans et plus concentrent 70 % de ces décès en partie due à leur situation d'isolement subi. Les EHPAD et les services d'aide à domicile ont à nouveau montré les limites d'un système sous-doté en personnels et en moyens. Face à l'inertie du gouvernement, faire du climat un véritable enjeu de santé publique devient d'une urgente nécessité.

Le projet de loi de financement de

la Sécurité sociale se prépare sous le dogme de l'austérité. La question des recettes est systématiquement écartée au profit de nouvelles restrictions de dépenses : franchises et forfaits, transports sanitaires, soins dentaires, déremboursements de médicaments. Ces mesures sont autant d'attaques contre notre système solidaire. Ce transfert de dépenses de 1,5 Md d'euros vers les organismes complémentaires va entraîner une hausse des cotisations, un accroissement des restes à charge et une augmentation des renoncements aux soins. Les inégalités d'accès à la santé risquent ainsi de se renforcer en particulier pour les retraité-es.

Pour l'hôpital public, l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM), prévu à 2,1 %, serait très inférieur aux besoins exprimés par les établissements (3,9 %). Cette insuffisance budgétaire va aggraver les difficultés d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

La mise en œuvre laborieuse de la réforme de la PSC confirme ses effets négatifs redoutés pour les retraité-es : manque d'information, augmentation des cotisations, remise en cause des solidarités et renforcement de la financiarisation de la couverture complémentaire santé.

La revalorisation des pensions, inscrite dans le code de la Sécurité sociale, est aussi menacée. Pour les retraité-es, la note serait salée : 6 Mds d'euros. Désindexation totale ou partielle des pensions, remise en cause de l'abattement fiscal de 10 %, augmentation de la CSG, toutes les hypothèses sont envisagées et les attaques contre les retraité-es dits « privilégié-es » sont la démonstration que l'exécutif a la volonté de réduire considérablement toute la protection sociale.

La FGR-FP réaffirme son attachement à une Sécurité sociale fondée sur la cotisation sociale et refuse toute évolution conduisant à son étatisation ou à sa privatisation progressive. Plus que jamais, la revendication du « remboursement par la Sécurité sociale à 100 % des soins prescrits »

constitue l'alternative nécessaire pour garantir un égal accès aux soins.

Quant à l'autonomie, au-delà des annonces gouvernementales, l'absence de loi de programmation et de financements pérennes empêche toujours de répondre aux besoins croissants d'une population qui vieillit, de personnels trop peu nombreux et épuisés, d'aidant.es à bout de souffle... Dans ce contexte, exiger la création d'un grand Service public national de l'autonomie demeure plus que jamais d'actualité.

ACTIONS

La FGR-FP a soutenu l'appel des organisations syndicales de la Fonction publique à la journée d'action du 29 septembre pour les salaires, l'emploi public et les services publics accessibles à toute la population, et appelé l'ensemble de ses adhérent.es à y participer. La FGR-FP se félicite du succès de cette initiative.

La FGR-FP appelle également aux rassemblements du 14 octobre pour obtenir une juste revalorisation des retraites complémentaires AGIRC-ARRCO.

Enfin, elle appelle à la réussite de la mobilisation nationale du 19 novembre afin de faire entendre les revendications des retraité-es au moment où seront débattus les projets de lois de finances et de financement de la Sécurité sociale.

Face à des attaques sans précédent contre les retraites, la Protection sociale et les services publics, la FGR-FP affirme sa détermination à agir avec toutes les organisations partageant les mêmes objectifs pour défendre les droits des retraité-es, la justice sociale et la solidarité.

■ LA CEN

Pouvoir d'achat, cotisations sociales...

Chacun.e fait le constat d'un recul de son pouvoir d'achat. Cette question est même une des préoccupations premières des ménages selon le dernier état de l'opinion publié par l'institut Jean Jaurès. Entre 2010 et 2025, le pouvoir d'achat des Français a connu des variations. Les salaires et les pensions ont progressé lentement, bien moins vite que les prix. Les dépenses de logement, d'énergie et d'alimentation se sont alourdies.

Des salaires réels en faible hausse :

Depuis 2010, les salaires moyens ont augmenté faiblement en termes réels. Dans le privé, les rémunérations ont légèrement augmenté en euros constants. Dans la fonction publique, elles ont stagné presque quinze ans. La modération salariale reste la norme dans un contexte de chômage encore élevé au début de la décennie 2010 et de faible inflation jusqu'en 2020.

- **Revalorisation du SMIC** : Le SMIC a augmenté de +17 % entre 2020 et 2025, sous l'effet de l'indexation sur l'inflation. Par diffusion, de nombreuses grilles de salaires de branches ont dû être relevées pour suivre ces hausses du minimum légal.
- **Secteur privé vs public** : alors que les salariés du privé ont vu une légère amélioration de leur salaire réel en moyenne (+4,7 % sur 2009-2023), les agents de la fonction publique ont subi une nette érosion de leur pouvoir d'achat salarial. Le gel quasi ininterrompu du point d'indice jusqu'en 2022 a conduit à des rémunérations publiques quasi figées en euros constants

L'inflation : de la stabilité à la flambée

La maîtrise de l'inflation a longtemps été un acquis de la période 2010-2020. Entre 2010 et 2019, l'inflation annuelle en France est restée globalement faible, oscillant entre 0 % et 2 % la plupart du temps. Ce contexte de

faible inflation a permis des gains modestes de pouvoir d'achat sur cette période, malgré la stagnation des salaires nominaux.

Cependant, le paysage a radicalement changé à partir de 2021-2022. La reprise économique post-Covid, les tensions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales puis le choc énergétique lié à la guerre en Ukraine ont propulsé l'inflation à des niveaux inédits depuis des décennies. En 2022, l'indice des prix à la consommation a grimpé de +5,3 % en moyenne annuelle, du jamais-vu depuis le milieu des années 1980. L'année 2023 a confirmé cette tendance avec +4,9 % d'inflation. En 2024, l'indice des prix a augmenté de +2,3 % contre 0,9 % en 2025. En août 2026, l'indice des prix à la consommation (IPC) en France affiche une croissance de 2,7 % en glissement annuel. Elle est portée essentiellement par la hausse du prix de l'énergie (+16,7 %) et des produits frais (+5,8 %).

Le logement, premier frein au pouvoir d'achat

Parmi les postes de dépense qui amputent le plus le pouvoir d'achat des ménages français, le logement occupe une place prépondérante. Entre 2010 et 2025, les prix de l'immobilier ont connu une hausse soutenue, en particulier dans les grandes agglomérations.

- Sur la décennie 2015-2025, le prix moyen au mètre carré en France a augmenté d'environ +26 % à +30 %.
- Le mètre carré moyen, tous logements confondus, est passé d'environ 2 400 € en 2015 à près de 3 000 € en 2023-2024.
- Le taux d'effort (part du revenu consacrée au logement) s'est accru pour les primo-accédants, d'autant que la remontée des taux d'intérêt à partir de 2022 réduit leur capacité d'emprunt.

Les loyers

Les statistiques de l'Insee montrent que la part des dépenses de logement dans le revenu des ménages est passée d'environ **9 % dans les années 1960 à près de 23 % au début des années 2010**. Depuis une dizaine d'années, ce ratio s'est stabilisé autour de ce niveau élevé.

Les dépenses contraintes : énergie et alimentation en forte hausse

Outre le logement, les ménages doivent faire face à d'autres dépenses contraintes ou pré-engagées : abonnements (télécoms, assurance), frais de transport, cantine scolaire, et bien sûr dépenses énergétiques et alimentaires de base. La part de l'ensemble de ces dépenses dans le revenu disponible a fortement augmenté sur le long terme, passant d'environ 13 % dans les années 1960 à 28 % en 2022. L'essentiel de cette hausse a eu lieu entre les années 1960 et 1985, mais depuis le milieu des années 2000, cette part s'est stabilisée autour de 27-28 %. Autrement dit, depuis 2010, le poids des dépenses pré-engagées n'a plus guère augmenté en proportion des revenus, mais il est resté à un niveau historiquement élevé, limitant d'autant le libre arbitre budgétaire des ménages.

Et les retraités.es ?

Une des questions centrales de la rentrée sera celle de la revalorisation des pensions. Elle est non seulement nécessaire mais ne permettrait pas de maintenir le niveau de vie des retraités dans une situation globale de perte du pouvoir d'achat.

- **Le revenu disponible mensuel** des ménages retraités en 2025 est de 2 978 €, à comparer aux 4 263 € des actifs.
- **Les dépenses de retraite pour chaque pension baissent** : le nombre de personnes en retraite augmente (18 millions maintenant),

mais les dépenses de retraite restent stables en pourcentage de la richesse nationale (PIB) : 13,9 % en 2024, niveau proche de celui du milieu des années 2010, prévision de 14,2 % en 2070. De plus en plus de personnes en retraite doivent se partager le même « gâteau ».

- **La revalorisation des pensions** est inscrite dans le Code de la Sécurité sociale pour maintenir le pouvoir d'achat des retraités. Mais le gouvernement considère que c'est un coût de 6 milliards d'euros par an.
- **Définir le retraité aisé** : En 2018, seulement les soi-disant « retraités aisés » ont subi une augmentation de la CSG. A l'époque, le retraité était présenté comme aisé avec un revenu fiscal de référence de 1 200 € par mois ! On est bien au-dessous des 3 000 € évoqués par les pouvoirs publics, pour faire passer la pilule de l'austérité, et faire croire que 9 retraités sur 10 ne seraient pas concernés...
- **L'universalité des droits** : La protection sociale est un ensemble de droits qui s'applique à tous et non pas des « aides » qui se déclinent suivant les personnes et les circonstances. Sous le couvert d'une « équité », l'introduction de « plafond » notamment pour la revalorisation des pensions remet en cause l'idée d'une égalité effective et à terme le droit lui-même.

Lorsque l'on assujettit la revalorisation d'une pension à des conditions de ressources, cela détruit la garantie d'égalité de la protection sociale en général.

■ LE BUREAU NATIONAL

Rapprocher le brut du net.

Imposée dans le débat par le MEDEF, reprise dans le débat public comme une nouvelle martingale, cette idée qui se veut simple... vise simplement à détruire la Sécurité sociale et à laisser la facture aux plus démunis et aux retraités. La proposition vise à verser aux salarié.es en activité la part des cotisations salariales prélevées pour la Sécurité Sociale. Si trois options coexistent dans la mise en œuvre de ce projet, une seule s'imposerait.

Première option : les baisses de cotisations ne sont pas compensées au budget de la Sécu. Elles creuseraient alors encore plus les déficits publics, déjà très élevés en raison de la baisse des recettes publiques depuis 2017.

Deuxième option : les baisses de cotisations pourraient forcer la Sécurité sociale à réduire son champ d'intervention. Les conséquences en seraient alors une hausse des franchises médicales, un déremboursement de médicaments, la hausse du « ticket modérateur » à l'hôpital, la baisse des pensions de retraite, etc. Cela conduirait à une détérioration de la protection des Français, ou bien (et les deux ne sont pas exclusifs) une extension du champ des assurances privées. Ainsi, au lieu de consacrer une partie de leur salaire au financement de la Sécurité sociale par leurs cotisations, les salarié.es paieraient une cotisation à des compagnies d'assurance privées : complémentaire santé, épargne retraite, etc.

Troisième option : Le manque à gagner pourrait être compensé, comme le propose le MEDEF, par une hausse de TVA : c'est le fameux projet de « TVA sociale ». Mécaniquement, il en résulterait :

- Une baisse des cotisations salariales faisant augmenter le salaire net des travailleurs concernés.

- Une baisse des cotisations patronales se traduisant en partie par des hausses de salaires nets, en partie par des hausses de profits pour les entreprises.
- La hausse de la TVA renchérissant le prix des biens à la consommation.

Quelles en seraient alors les conséquences ?

- **Pour les classes populaires et moyennes en emploi, l'effet net est neutre ou faible** : la hausse de la TVA effacerait la hausse du salaire net. On reprend à la caisse du supermarché ce qui a été donné sur les feuilles de paie.
- **Pour les travailleurs à haut salaire et les actionnaires, qui ne consomment qu'une partie de leurs revenus, l'effet est positif** : la hausse du salaire net et des profits dépasse la hausse de la TVA.
- **Pour les personnes qui ne sont pas en emploi** – retraités, chômeurs, allocataires du RSA, etc. – l'effet est très négatif : ces derniers subissent de plein fouet la hausse de la TVA, sans aucune compensation.

La TVA dite « sociale » revient à redistribuer les revenus au profit des cadres supérieurs et des actionnaires, au détriment des plus démunis et des retraités. Et pour le dire plus prosaïquement, à baisser le niveau des pensions.

■ LE BUREAU NATIONAL

Autonomie, PLFSS 2027 bien loin des besoins

Un Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale qui s'inscrit dans un cadre de réduction des déficits publics tout en se refusant à augmenter les recettes mène inéluctablement à des régressions sociales et à une insuffisance de moyens.



Alors que les premières générations du baby-boom commencent à arriver à l'âge de la perte d'autonomie le PLFSS 2027 prévoit 18,8 Mds€ pour l'autonomie des personnes âgées (contre 18,2 Mds€ en 2026). Cette augmentation, déjà bien insuffisante face aux besoins actuels et à venir, n'est qu'apparente face à une inflation 2027 que le gouvernement estime à 1,8 % et la Banque de France et la BCE, plus réalistes, à 2,3 %. Or il y a urgence à préparer et à investir pour l'avenir. D'ici 2040 il faudra prendre en charge 400 000 personnes âgées en perte d'autonomie supplémentaires et 700 000 d'ici 2052.

Ce projet de budget ne présente aucune mesure nouvelle significative. Et le fait de présenter le budget de la branche autonomie en déficit

de 2 % pour la première fois est symptomatique d'une volonté de ne pas investir dans la prise en charge du vieillissement de la population.

Même les engagements ne sont pas tenus, à l'exemple du plan de création de 50 000 emplois supplémentaires avant 2030 (6 500 en 2025 puis 4 500 en 2026 et 3 700 en 2027... à ce rythme les 50 000 seront peut-être atteints en... 2042).

Pour les services d'aide à domicile, aucune mesure nouvelle alors que la Cour des Comptes vient de dénoncer leurs graves difficultés financières et que la DREES estime que d'ici 2050 il faudrait créer 150 000 à 200 000 emplois supplémentaires.

Par ailleurs, un décret, actuellement à l'étude, prévoit 250 M€ d'économie

sur les dépenses d'APA en augmentant le reste à charge des bénéficiaires alors que, déjà, certains renoncent à une partie de leur plan d'aide faute de pouvoir assumer entièrement leur part de financement.

Ce PLFSS prévoit de transférer 300 M€ de la CNSA vers les départements. Au nom de la liberté de gestion des départements, le risque est grand que ces 300 M€ ne soient pas tous consacrés à la perte d'autonomie. Au vu d'un tel budget en contradiction totale avec les besoins reconnus, la levée de boucliers des organisations concernées est quasi unanime. Le Haut Conseil de l'Age et le Conseil de la CNSA ont émis, à l'unanimité, un avis défavorable ainsi que quasiment toutes les organisations de personnels, d'établissements et de services à domicile.

Au vu de l'urgence actuelle et du « mur démographique » en vue, il est temps, plus que temps, de mettre en place une grande loi de programmation avec un financement à la hauteur des besoins actuels et à venir.

■ **MICHEL SALINGUE**

Md€ : milliard d'euros

M€ : million d'euros

BCE : Banque Centrale Européenne

DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

APA : Aide Personnalisée à l'Autonomie

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité

pour l'Autonomie

PRATIQUE

Quelle fiscalité appliquée aux voitures électriques ?

En France, en août 2026, la taxation des voitures électriques repose sur la carte grise (taxe régionale). Depuis le **1er mai 2025**, les véhicules 100 % électriques et à hydrogène ne bénéficient plus automatiquement d'une exonération de la **taxe régionale** sur la carte grise. Chaque région peut désormais appliquer le tarif plein ou le réduire de moitié. En 2026 :

- **12 régions métropolitaines** appliquent le **tarif plein** (ex. : Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur).
- **Seule la région Hauts-de-France** maintient une réduction de 50 % depuis le **1er avril 2026** (ex. : 43 €/CV au lieu de 86 €/CV).

Cependant la création de nouvelles taxes est à l'étude.

Deux projets émergent :

- **Une redevance annuelle de détention** : le **Conseil des prélèvements obligatoires** (CPO) a évoqué en **juin 2026** une redevance moyenne de **95 €/an** (en euros 2019), calculée sur des critères comme la masse ou l'empreinte au sol. **Cette mesure n'est ni votée ni retenue** dans les recommandations du CPO, qui la juge prématurée tant que le parc électrique reste minoritaire.
- **Une taxe kilométrique** : aucune taxe kilométrique nationale n'est actée en France en août 2026. Le sujet est étudié pour compenser la baisse des recettes liées aux carburants fossiles, mais aucune décision n'a été prise. Le Royaume-Uni, par exemple, prévoit une telle taxe à partir d'**avril 2028**. Malgré tout, les avantages fiscaux sont maintenus jusqu'à présent, la flotte de voitures électriques restant largement minoritaire :
- **Exonération du malus écologique** : les véhicules 100 % électriques restent exonérés, même pour les modèles lourds (SUV, etc.).
- **Exonération de la TVS (Taxe sur les Véhicules de Société)** : totale pour les entreprises, y compris pour les flottes de plus de 100 véhicules.
- **Récupération de la TVA sur l'électricité** : possible pour les entreprises sous conditions.

Des aides gouvernementales existent toujours pour l'achat d'une voiture électrique neuve. La prime « Coup de pouce véhicules particuliers électriques » remplace l'aide dite « bonus écologique pour les voitures particulières neuves » depuis le 1er juillet 2025. Le véhicule doit remplir toutes les conditions suivantes :

- Être un véhicule de **catégorie M1**
- Être un véhicule dont le **PTAC** est inférieur ou égal à 3,5 tonnes
- Être acheté ou loué.
- Être un véhicule neuf (1re immatriculation du véhicule)
- Utiliser l'électricité comme source exclusive d'énergie
- Le coût d'acquisition doit être inférieur ou égal à 47 000 € **TTC**, incluant, si nécessaire, le coût d'acquisition ou de location de la batterie
- La **masse en ordre de marche** doit être inférieure à 2 400 kg
- Le **score environnemental** doit être égal ou supérieur à 60 points.

■ JACQUES BRILLET

En savoir plus...

OPTIQUE ET AUDITION : PUB INTERDITE ?

Le gouvernement prépare un décret pour interdire la publicité pour les lunettes et les appareils auditifs. Jusqu'à présent, ces filières bénéficient d'une dérogation à la loi qui interdit toute publicité pour les dispositifs médicaux pris en charge par la Sécurité Sociale. Les opticiens sont partagés. Certains dénoncent un risque d'envolée des prix sans comparaison entre les dispositifs, d'autres approuvent ce qui serait une façon de redresser leur image de professionnels de santé.

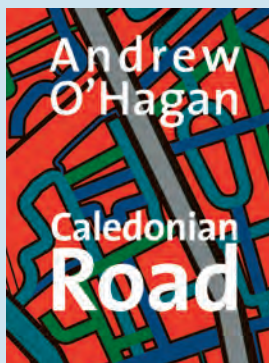
46 160

L'orbite terrestre est de plus en plus encombrée par les satellites et des débris de fusées. Les experts estiment urgent d'investir dans la surveillance de cet espace saturé. Selon les chiffres publiés en juillet 2026 par l'Agence spatiale européenne (ESA) quelques 46 160 débris spatiaux pesant 17 000 tonnes sont actuellement scrutés en orbite, sans parler des dizaines de millions de fragments non catalogués.

CHAT : DU NOUVEAU.

Une nouvelle espèce de chat a été découverte en Bolivie. Nommé « Leopardus Tilcayo », il a les oreilles arrondies et est plus petit qu'un chat domestique. Il a été découvert en Bolivie, dans une région montagneuse située au nord-est de la capitale. Une famille l'avait adopté, le confondant avec un chat ordinaire. Face à son comportement anormal et tout à fait farouche pour un chat domestique, elle l'a confié à un refuge animal qui a identifié cette nouvelle race. Cela faisait plus de 100 ans que la dernière espèce connue de chat avait été découverte.

ON A LU ...



CALEDONIAN ROAD

(surnommée "Cally") est une artère majeure du borough londonien d'Islington, reliant King's Cross (au sud) à Holloway Road (au nord, via l'A5203).

Caledonian Road incarne les tensions de la gentrification londonienne, entre modernité et préservation du patrimoine social.

Caledonian Road est le dernier roman d'**Andrew O'Hagan**, publié le **22 août 2025** en France. Ce livre, salué comme une fresque sociale ambitieuse, explore la chute d'une élite intellectuelle et médiatique à travers le personnage de **Campbell Flynn**, un professeur d'université et critique d'art devenu une figure médiatique. A l'aube des années 2020, sa vie bascule. La pandémie, le Brexit et les tensions sociales ont ébranlé les fondements de son monde. Flynn, obsédé par sa propre image et son héritage, se retrouve confronté à une crise existentielle. Son mariage bat de l'aile, sa carrière est menacée par des scandales naissants, et il doute de plus en plus de la pertinence de son rôle dans une société en pleine mutation.

Le roman dépeint Londres, ville post-Brexit, comme un théâtre de corruption, d'argent et de vanités, où se croisent oligarques, artistes, politiciens et laissés-pour-compte.

Jacques BRILLET

EN CHIFFRES

+ 2.1°C

est l'augmentation des températures moyennes en France par rapport à la période 1900/1930. Cette augmentation est de 1.2 °C pour le reste de la planète.

29 milliards de m3 :

d'eau ont été prélevés en 2023. 45 % ont été consommés par les centrales électriques, 20 % pour l'alimentation des canaux, 18 % pour la production d'eau potable, 12 % pour l'agriculture et 7 % pour l'industrie.

30 %

des forêts sont dans un état favorable en France (281 habitats forestiers sont jugés remarquables) en 2024. Seuls 4 % des milieux marins et côtiers sont jugés en état favorable.

Chiffres utiles

En rouge : les chiffres utiles actualisés ce mois.

INDICE MENSUEL DES PRIX À LA CONSOMMATION

Ensemble des ménages hors tabac. Base 100 en 2015

- **Juillet 2026** : + 0,6 %
- **Août 2026** : + 0,7 %
- **Septembre 2026** : + 0,6 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

- **3eme trimestre 2026** 148,06
- **Variation annuelle** + 1,57 %

MAJORATION POUR TIERCE PERSONNE (MTP)

- Par mois : à compter du 01.04.2023 1266,60 €

PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE au 01.01.2025 (mensuel) 4005 €

ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) au 01.01.2025

- Pour une personne seule / mois 1034,28 €
- Pour un ménage / mois 1605,73 €

VALEUR ANNUELLE DU POINT D'INDICE au 01.07.2023 59,07 €

PENSIONS

- Revalorisation au 01.01.2026 : + 0,9%
- Montant garanti : depuis le 1^{er} janvier 2011, il n'est versé qu'à la condition de réunir le nombre de trimestres nécessaires pour obtenir le maximum de pension ou d'avoir atteint l'âge d'annulation de la décote et d'avoir liquidé l'ensemble des pensions relevant des autres régimes. Pour une carrière complète Fonction Publique, il est égal à la valeur de l'indice majoré 227 1272,01 €

VALEUR DU POINT D'INVALIDITÉ MILITAIRE AU 01.01.2025 16,09 €

RETENUES

- CSG (5,9 % déductibles ; 2,4% non déductibles) 8,3%
- CSG (à taux réduit sous conditions de ressources) 6,6 ou 3,8 %
- CRDS 0,5 %
- CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) 0,3 %

SMIC AU 01.06.2026

- Horaire brut 12,31 €
- Mensuel brut (pour 35h par semaine) 1 867,02 €

Manifestation nationale des retraité·es le 19 novembre à 11 h à Paris

Le gouvernement veut prendre 5,5 milliards d'euros dans les poches des retraité·es qualifié·es de privilégié·es avec deux mesures d'austérité.

Pendant ce temps, les actionnaires se gavent avec 60 milliards de dividendes distribués au 1^{er} semestre 2026.

Le gouvernement refuse de revaloriser toutes les pensions et retraites de base pour nous voler 4,1 milliards d'euros !

- Seulement les pensions inférieures à 85 % du SMIC (1 260 €, soit de 77 euros en dessous du seuil de pauvreté) seraient revalorisées du montant de l'inflation. Cela concerne 28 % des retraité·es, essentiellement des femmes.
- Les pensions comprises entre 1 260 euros et 2 034 euros ne suivraient pas l'inflation, leur revalorisation serait fixée par décret. Cela concerne 35 % des retraité·es.
- Les pensions supérieures à 2 034 euros seraient gelées pour 18 % des retraité·es.

Nous subissons toutes et tous des dépenses contraintes (énergie, transports, alimentation, logement, santé) qui augmentent plus vite que l'inflation officielle.

Ces désindexations différentes divisent les retraité·es et remettent en cause l'application de la loi (code de la Sécurité sociale) et notre droit à revalorisation des pensions.

Il veut diminuer l'abattement de 10 % du calcul de l'impôt et nous voler 1,4 milliard d'euros.

Actuellement, l'abattement de 10 % est limité à 4 439 €, ce plafond passerait à 3 000 €. La perte de pouvoir d'achat commencerait à 10 € pour un revenu mensuel moyen de 1 625 €, puis elle augmenterait selon le revenu, jusqu'à 860 € pour les 10 % des pensions les plus élevées.

Ces projets régressifs sont porteurs d'injustice sociale. De l'argent, il y en a pour financer le budget.

Son utilisation est un choix politique :

- STOP aux aides aux entreprises (211 milliards en 2025) sans contrôle ni contreparties.
- STOP aux exonérations de cotisations sociales (87 milliards en 2025).

Le gouvernement a reculé en 2025 et 2026 sur ses mesures visant les retraité·es

Pour repousser celles du PLF et PLFSS 2027

**Participez massivement à la manifestation nationale des retraité·es
Le 19 novembre à 11 h, rassemblement devant la gare Montparnasse
et manifestation à 13h en direction des Invalides.**

FRANCE



**LUTTE CONTRE
LES EXCLUSIONS**

VIVRE ENSEMBLE



**23 millions
de personnes**

ne partent pas en vacances,
dont 2/3 d'enfants.

50%

Des familles les plus
modestes ne partent
pas en vacances

Tensions accumulées
dans l'année, difficultés
du quotidien... l'accès
aux vacances est un outil
précieux de réponse
aux problématiques de
soutien à la parentalité,
de répit parental et des
aidant.e.s.

Les vacances sont un
temps de réparation
des corps et des esprits
face aux effets des crises
(sociales, sanitaires,
économiques, etc.).

Ne pas partir en vacances
est un marqueur
d'inégalités.

Chaque année depuis
1984, nous coordonnons le
programme "Vacances et
Insertion" avec le soutien
de l'Agence Nationale pour
les Chèques Vacances.

À travers ce programme,
nous apportons des
réponses financières
et levons des freins
sociaux et culturels, par
un accompagnement
personnalisé.

L'objectif est de permettre
à des familles (y compris
avec des personnes en
situation de handicap),
des jeunes adultes et
des seniors qui n'en
ont pas les moyens,
de partir en vacances.

Une fois sur dix, il s'agit de
familles sans logement fixe
(foyers, hôtels sociaux...).

Avant et après les séjours,
les personnes renouent
progressivement avec
un projet personnel et
professionnel, recréent du
lien social et retrouvent
confiance en elles.



© PEP 44

**“Pour changer
le monde,
changeons
de regard!”**



www.solidarite-laique.org

+33 01 45 35 13 13

info@solidarite-laique.org

22 rue Corvisart - 75013 Paris, France.

